

Orford, hier et aujourd'hui

Marthe Gaudette
1986

Orford, c'est mon pays,
le pays de mes parents,
le pays de mes grands-parents,
le pays de mes arrière-grands-parents.

Je suis née dans le canton d'Orford, canton où mon arrière-grand-père avait élevé sa famille au milieu du XIXe siècle. Mon grand-père, né en 1850, y avait aussi, comme son père, défriché un coin de terre. Mon père, lui aussi, avait bûché, un peu, mais quand je l'ai connu, il plantait des arbres, autour de la maison. Cette maison où je suis née était dans la paroisse de Saint-Roch d'Orford, près de la gare qui s'appelait Rock Forest. Une fenêtre de la cuisine donnait sur un baromètre infailible : le mont Orford. « Va-t-il faire beau ? » « Regarde la montagne. Elle est loin ? Il va faire beau. » Si elle semblait assise dans la cour du voisin, il ne fallait pas étendre le linge sur la corde.

Les soirs du mois d'août, la vaisselle faite en vitesse, je sortais en criant : « vite, le coucher de soleil ! » Les petits se précipitaient et, à la course, souvent, nous montions la côte. Le Jeu c'était d'arriver en haut, passé le moulin à scie, à temps pour voir le soleil plonger derrière le mont Orford. Au retour c'était frisquet, mais nous revenions lentement, nous retournant souvent, parfois même marchant à reculons pour voir toutes ces couleurs fugitives qu'irradiait la montagne.

Quand j'ai connu mes grands-parents, ils avaient quitté les bords de la rivière Magog, et ils habitaient Saint-Élie d'Orford, chez une de leurs filles, toujours dans le canton d'Orford. C'est là, que, beau temps mauvais temps, mon père allait chercher sa bénédiction paternelle au Jour de l'an, empruntant au besoin le traîneau et le cheval du voisin, entraînant toute la famille dans des équipées dont ma mère ne devait pas toujours sourire.

À cette époque, le postillon partait de Rock Forest tous les matins sur son sulky, portant un sac de courrier à Saint-Élie, et semant des lettres dans les boîtes jusqu'au village. Un de mes cousins, fils du maître de poste, se souvient d'avoir souvent fait le circuit avec le postillon, son oncle, passant par le 6e rang, le 8e, le chemin du gouvernement, jusqu'à Lake Park.

Orford,

c'était un lac

Orford éveillait aussi l'image d'un lac que j'avais découvert vers l'âge de cinq ans, dans une promenade du dimanche, en Ford ouvert, avec le même émerveillement qu'on peut découvrir le lac Winnipeg. Quand, deux ou trois ans plus tard, je suis allée à Montréal par la même route, je l'attendais avec excitation, et c'était à qui, parmi les enfants, l'aurait aperçu le premier au tournant de la montagne : « Le lac Orford ! Le lac Orford ! »

c'était une gare

Orford, c'était aussi une petite gare qui s'appelait peut-être Mount-Orford où le train qui reliait Sherbrooke à Montréal trois fois par jour n'arrêtait pas toujours. Il y a longtemps qu'il n'y arrête pas du tout... Mais la gare est toujours là, près de la traverse à niveau, déguisée en maison blanche, et elle me sert encore parfois de point de repère.

c'était la poésie

Orford, c'était en plus, la poésie, celle qui s'écrit. Au moment où la notion de poésie et de littérature arrivait à ma conscience, Alfred DesRochers venait de publier *À l'ombre de l'Orford*. Comment pouvait-on, avec un tel titre, n'être pas un génie ? La gloire du poète qui se réclamait de ma montagne rejaillissait sur moi.

Le jugement porté par un esprit critique alors étouffé de préjugés et affaibli par le manque de points de comparaison a cependant résisté à l'épreuve de la distance et du contact avec la littérature universelle. J'ai relu le recueil de poèmes, l'an dernier, et j'ai senti resurgir ce profond sentiment d'appartenance à la même terre, à la même race, aux mêmes rives. Je suis toujours fière de partager l'ombre de ma montagne avec ce grand poète, et je me réjouis chaque fois que je fais un crochet par le chemin Alfred-DesRochers.

Orford, c'était une municipalité

Orford, c'était aussi pour moi, plus prosaïquement, une municipalité, la municipalité du canton d'Orford, dont j'entendais parler parce qu'un ami de la famille en était secrétaire, et aussi parce qu'il fallait la traverser pour aller à Sherbrooke. La configuration de son territoire me créait quelques difficultés : je ne comprenais pas bien pourquoi des gens avaient formé une municipalité avec un contour aussi fantaisiste. Je m'étais imaginé que c'était le nom qu'on avait donné au territoire après que Rock Forest, Saint-Élie et Petit Lac Magog s'étaient taillé un morceau dans le canton d'Orford. Je ne doutais pas, en effet, que Rock Forest ait été la première, le souci de la vérité historique ne m'étant pas cause d'insomnie à cette époque. En fait, Saint-Élie l'avait devancée de 22 ans, et Petit Lac Magog, de 5 ans. Quant à mon raisonnement, il aurait été plus juste si je l'avais à peu près inversé, mais c'est beaucoup plus tard que j'ai commencé à démêler les enchevêtrements de territoires, et à saisir les mouvements de limites, à faire la distinction entre le fond et la forme.

J'avais donc développé (serait-ce un cas unique ?) un certain nationalisme de canton. Ce sentiment ne s'est pas émoussé : quand après des années d'éloignement, la vie m'a offert la liberté de choisir mon port d'attache, ce n'est pas par hasard que je suis revenue dans le Canton, planter ma tente à mi-côte en face d'un coucher de soleil.

Orford : un grand parasol

Pendant que les remous de l'existence m'entraînaient aux trois coins de l'horizon, la montagne sans cesse en travail, avait accouché d'un parc, d'un camping, d'une plage, d'un camp musical, d'un terrain de golf, d'un centre de ski alpin, de pistes de ski de fond, d'un réseau de sentiers, d'un étang, d'une autoroute, de quelques villages. D'énormes quadrupèdes en métal avaient grimpé ses flancs apprivoisés, et au sommet des antennes dressées sur sa tête comme un diadème, un rubis s'était posé. Qu'il était loin l'exploit de nos vingt ans, le triomphe de ce dimanche de juillet où, à partir du lac Orford, pied par pied, sans jalons, nous avons conquis une pente sauvage.

Le temps de m'installer à mon poste d'admiration et de considérer un moment cette progéniture hétéroclite, je vis surgir une autre génération qui tirait à elle les jupes un peu floues de cette montagne prolifique. Le mont Orford, le lac Orford, le canton d'Orford, Mont-Orford, saint

Roch et saint Élie, le parc du Mont-Orford, le Centre d'Arts Orford, bons voisins avec Orford-sur-le-lac, Village Orford, Orford-sur-la-montagne, Renaissance d'Orford, Terrasses Orford, et quelques autres villages, allaient bientôt fraterniser avec une grande famille qui accourait se mettre à l'abri du bienveillant et bienfaisant parasol que leur offrait le mont Orford. D'une agence de voyages jusqu'à une pizzeria, en passant par des galeries, une pharmacie, une librairie, des auberges, une cordonnerie, une rôtisserie, une salaison, des cosmétiques et de la peinture, nombreux nombreux sont les petits-enfants Orford. Par douzaines ils courent les rues de Magog et d'Omerville, les chemins du canton de Stukely, du canton d'Ascot, du canton de Magog, du canton de Brompton, du canton de Bolton, du canton de Hatley. Ils ont les pieds dans le lac Memphrémagog et dans les eaux de la rivière Magog. Vous en avez rencontré à Sherbrooke, partis au fil du courant.

Entre mon coin de terre et ma ligne d'horizon, avait surgi ce fan club bigarré à qui je ne pouvais reprocher de glorifier mes idoles. Mon image d'Orford devenait désuète : moins sauvage mais toujours belle, de plus en plus connue, de plus en plus aimée, Orford était devenue une grande région.

Le canton d'Orford, ça existe toujours ?

La nouvelle image d'Orford n'avait pas freiné mes élans poétiques et je me serais peut-être abandonnée à la contemplation, si, un jour quelqu'un ne m'avait soutenu que les cantons, au Québec, ça n'existaient pas, alors qu'un autre disait que les cantons avaient été remplacés par les comtés. Ces affirmations erronées m'ont forcée à déposer la plume, à reprendre la craie et à retourner au tableau.

À la mémoire de ce citoyen dont la maison était dans le canton d'Orford, qui payait ses taxes municipales à Petit Lac Magog, ses taxes scolaires à Rock Forest, avait un voisin dans Saint-Élie, fréquentait l'église de Saint-Roch d'Orford, recevait son courrier de Magog, prenait le train à sa porte à Lake Park, réglait ses problèmes judiciaires dans le district de Saint-François, enregistrait ses transactions immobilières à Sherbrooke, et voterait aujourd'hui à Shefford au fédéral, à Orford au provincial, à Deauville au municipal, à la mémoire donc de ce citoyen, pour mon propre bénéfice et celui de ses arrière-petits-fils, j'ai entrepris une opération démêlage de frontières.

La division des terres

Le partage des terres n'a pas été fait sur papier seulement, ce fut une vaste entreprise de carrelage des forêts, avec des bornes plantées en terre par des arpenteurs en chair et en os. On délimitait un canton, à l'intérieur d'un canton, des rangs ou bandes de terres, et ces rangs étaient partagés en lots. (Les opérations n'étaient pas toujours faites dans cet ordre). Ces divisions foncières concrètes étaient tracées sur papier, et présentées officiellement aux autorités gouvernementales.

Ce carrelage existe toujours, concrètement, sur terre et sur papier, et il sert encore à situer physiquement un morceau de terrain. C'est le cadastre. Il est officiel. C'est une toile de fond permanente sur laquelle on peut jouer différents jeux.

Après 1792, ces divisions furent pré-requises à la concession des terres. Ce fut d'ailleurs le seul système de concession des terres dans les Cantons de l'Est, cantons qui n'ont pas été colonisés avant le XIX^e siècle. L'autre système étant le système seigneurial, très peu utilisé après 1763 sous le régime anglais.

Les cantons

Les cantons avaient une superficie et une forme à peu près égales, soit un carré de 10 milles de côté. Le canton d'Orford, créé en 1801, n'a pas cependant une forme régulière, car on a utilisé la rivière Magog comme ligne frontière d'un côté et la Saint-François d'un autre. C'est un polygone à cinq côtés.

À cause des nombreux lacs et cours d'eau du canton d'Orford, les lots ont aussi une forme irrégulière, et n'ont pas tous les 210 acres prévus. Théoriquement, en effet, le canton était divisé en 11 rangs et chacun de ces rangs en 28 lots de 210 acres. Le canton d'Orford compte 18 rangs, celui d'Ascot, 14. Par la suite, on subdivisa ces lots en parcelles qui portent des numéros. Le nom du canton, les numéros de rang, de lot, de parcelle, sont toujours utilisés pour la désignation d'un terrain. Par exemple, l'église de Deauville est située sur un terrain qui pourrait être désigné comme ceci : rang XVIII, lot no 21, parcelle 518.

Les trois lignes tirées au cordeau par les arpenteurs en 1800 existent toujours, sur terre et sur papier, et démarquent toujours le carton d'Orford et ses voisins.

Les municipalités et les villages

En parlant de municipalité, on quitte le domaine foncier proprement dit pour entrer dans le domaine de l'administration : les municipalités existent pour administrer des services publics. Sans pousser jusqu'aux origines des municipalités, il faut quand même remonter jusqu'en 1855 pour comprendre les divisions actuelles.

En 1855, une loi décrète que tous les cantons qui comptent 300 âmes et plus doivent se constituer en municipalités. C'est ainsi que la municipalité du canton d'Orford est créée le 1^{er} juillet 1855 en même temps que celles des cantons de Magog, Ascot, Brompton, Stukely, Potton, Hatley, Stanstead, etc. Les limites de ces municipalités, en général, coïncident avec celles des cantons, au moment de leur création.

Mais la vie n'attend pas les consignes et les lois pour se développer, et s'organiser. À l'intérieur des limites de l'administration municipale, parfois à cheval sur ces limites, parfois les précédant, des villages se forment, souvent près des cours d'eau qui permettent l'installation des moulins à scie, des moulins à farine. On y trouve un magasin général, une école, une boutique de forge, quelques artisans. Une église s'ajoute à l'agglomération, parfois, un bureau de poste.

Quelques-uns de ces villages portent des noms pittoresques : Drop off, Glen Iver, Cherry River, Highwater, Sand Hill, Katevale, Kingscroft, échappent à la banalité d'une réédition de la carte toponymique de la Grande-Bretagne, comme ce fut le mauvais sort de la plupart des localités des Cantons.

Ces villages existent donc. Nul besoin de sanction royale pour exister. Quelques-uns existent même depuis près de 100 ans quand ils demandent l'incorporation municipale. D'autres ne l'ont jamais demandée, comme c'est le cas pour les cinq villages de la municipalité du canton de Potton : Mansonville, Highwater, Vale Perkins, Province Hill, Knowlton Landing.

Dans le cas du canton d'Orford, par ailleurs, Saint-Élie d'Orford en s'incorporant en 1899, découpa son territoire entièrement dans celui de la municipalité du Canton, qui avait encore ses limites d'origine. Les limites de la nouvelle municipalité de Saint-Élie dépassaient de beaucoup les limites du village, elles coïncidaient en effet avec les limites de la paroisse, vieille de 13 ans, et desservant la campagne comme le village.

En 1916, Petit Lac Magog découpa son petit morceau de la même municipalité du canton d'Orford, tandis que Rock Forest se constituait en municipalité en 1921, son territoire chevauchant la rivière Magog, c'est-à-dire la ligne des cantons et des municipalités de canton d'Orford et de canton d'Ascot.

En 1935, Saint-Denis-de-Brompton se constitua en partie avec un morceau de la municipalité du canton d'Orford, alors que la ville de Sherbrooke a grignoté le même territoire à quelques reprises.

Au bout du compte, la municipalité d'origine, Canton d'Orford, appelée comme ses jumelles de 1855 à se diviser ou à se multiplier, selon le point de vue, existe toujours en 1986 : son territoire actuel, réduit des deux tiers environ, a une superficie de 124 km², et s'est confiné à l'ouest du canton pour prendre une forme à peu près régulière.

La première génération de municipalités était issue de la loi de 1855, mais les générations suivantes furent les enfants de la liberté. Liberté bien relative, sans doute, bien encadrée, mais qu'on se plaît quand même à appeler liberté qu'ont les citoyens d'administrer les services qu'ils veulent se donner. Selon les accidents géographiques, les sympathies, les traditions, les intérêts, les ambitions, on se groupe, on se regroupe, on se sépare, on s'amalgame.

Quand les municipalités de la deuxième génération sont créées, elles ont souvent un village comme centre, et leurs limites circonscrivent le territoire desservi par ce village. C'est ce qui se passe à Rock Forest et à Saint-Élie, exemples qu'on a vus plus haut dans le canton d'Orford. D'autres, par ailleurs, n'ont, ou ne restent avec aucune agglomération d'habitations significative, comme c'est le cas pour Hatley (canton), dont l'administration se trouve même dans une municipalité voisine, North Hatley, (en 1986) et aussi pour Hatley-Ouest (canton) créée en 1917, dont le village d'attache serait Ayer's Cliff, lui-même constitué en municipalité en 1909.

Nous avons utilisé le terme municipalité en l'appliquant tantôt au territoire, tantôt à la corporation. Ce terme, en effet, réfère à ces deux notions. La corporation, administrée par des personnes élues pour représenter la population du territoire, a certains pouvoirs fixés par des lois. Le territoire peut se modifier et les pouvoirs attribués aux corporations peuvent varier selon les lois et selon les changements de statuts. Pendant ce temps, dans un Québec quoique de moins en moins rural, on continue à descendre ou à monter au village.

Les municipalités et les paroisses

Les paroisses sont d'abord des circonscriptions administratives ecclésiastiques, même si plus de 450 municipalités au Québec portent encore la dénomination « municipalité de la paroisse de... » L'organisation des affaires religieuses a souvent précédé, semble-t-il, celle des affaires municipales, et, sans l'avoir vérifié, on peut supposer que les limites des paroisses déjà existantes ont servi aux nouvelles corporations municipales dans bien des cas.

La structure paroissiale n'est pas exclusive à l'Église catholique, mais c'est celle que nous connaissons le mieux, et c'est celle qui nous sert de référence ici.

La paroisse, comme la municipalité, c'est un territoire, mais érigé canoniquement, c'est-à-dire d'après le Droit Canon qui est le code de lois de l'Église catholique romaine. À sa tête se trouve un curé. La paroisse fait partie d'un diocèse à la tête duquel se trouve un évêque. Le décret d'érection canonique est toutefois ratifié civilement.

La paroisse c'est aussi une corporation chargée d'administrer des revenus et des biens matériels. On l'appelle fabrique et les membres du conseil d'administration sont les marguilliers élus par les paroissiens.

Les paroisses ainsi que les municipalités se sont divisées et multipliées selon les besoins et les désirs de la population. Dans les villes, on peut trouver plus d'une paroisse et plus d'une église à l'intérieur des limites d'une même municipalité, comme à Sherbrooke, à Magog, à Coaticook. Dans les régions à plus faible densité de population, le partage se fait autrement. Prenons toujours l'exemple de la municipalité du Canton d'Orford, et, des paroisses catholiques. Les fidèles y sont desservis par des paroisses dont l'église est située en dehors du territoire de la municipalité : Saint-Patrice-de-Magog, et Notre-Dame-de-Bonsecours. Dans le passé, il y eut Perpétuel-Secours de Sherbrooke et probablement Saint-Charles-Garnier et Saint-Boniface.

Les municipalités et les commissions scolaires

Les commissions scolaires ont leur existence propre. Chaque commission scolaire existe en vertu des lois de la province, c'est une corporation administrée par un conseil dont les membres sont élus par la population, et sa juridiction s'étend sur un territoire déterminé. Ce territoire n'est pas, par nature, lié à un territoire municipal donné, même si, en pratique, les limites se sont souvent confondues. Il est dans les responsabilités de la commission scolaire d'assurer la scolarisation des enfants.

Comme la municipalité, la commission scolaire a le droit de prélever des impôts, c'est la taxe scolaire à laquelle tous sont assujettis. Comme il y a deux séries de commissions scolaires au Québec, les catholiques et les protestantes (qui seraient mieux nommées non-catholiques) chaque citoyen verse, directement ou indirectement, à l'une ou l'autre commission ayant juridiction sur son territoire, sa contribution à l'éducation.

Les commissions scolaires ne sont pas responsables de l'éducation des enfants au-delà du niveau primaire. Dans bien des cas, elles n'offrent pas sur leur territoire des cours de niveau

secondaire, et c'est par entente avec d'autres commissions scolaires que ce service est assuré. Certaines commissions scolaires offrent aussi des services aux adultes.

Prenant toujours la municipalité du canton d'Orford comme exemple, nous trouvons le cas, que je croyais extrême mais qui est peut-être un cas-type, d'une municipalité qui n'a aucune école sur son territoire. Les enfants de ce territoire vont à Saint-Élie, Magog et Bonsecours pour le primaire, et à Sherbrooke, Magog et Waterloo pour le secondaire.